



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Baromètre industriel de l'État

Centre-Val de Loire – Mars 2026

**Le Baromètre industriel de l'État** permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur.

**Avec un solde positif de +19 en 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir plus d'usines qu'elle n'en ferme ou n'en réduit, portée par une dynamique d'ouvertures qui résiste. Toutefois, dans un contexte international dégradé, la tendance au ralentissement se poursuit de façon plus marquée avec un solde net d'ouvertures et d'extensions en baisse par rapport à 2024 (+88).**

## **Les résultats**

**Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.**

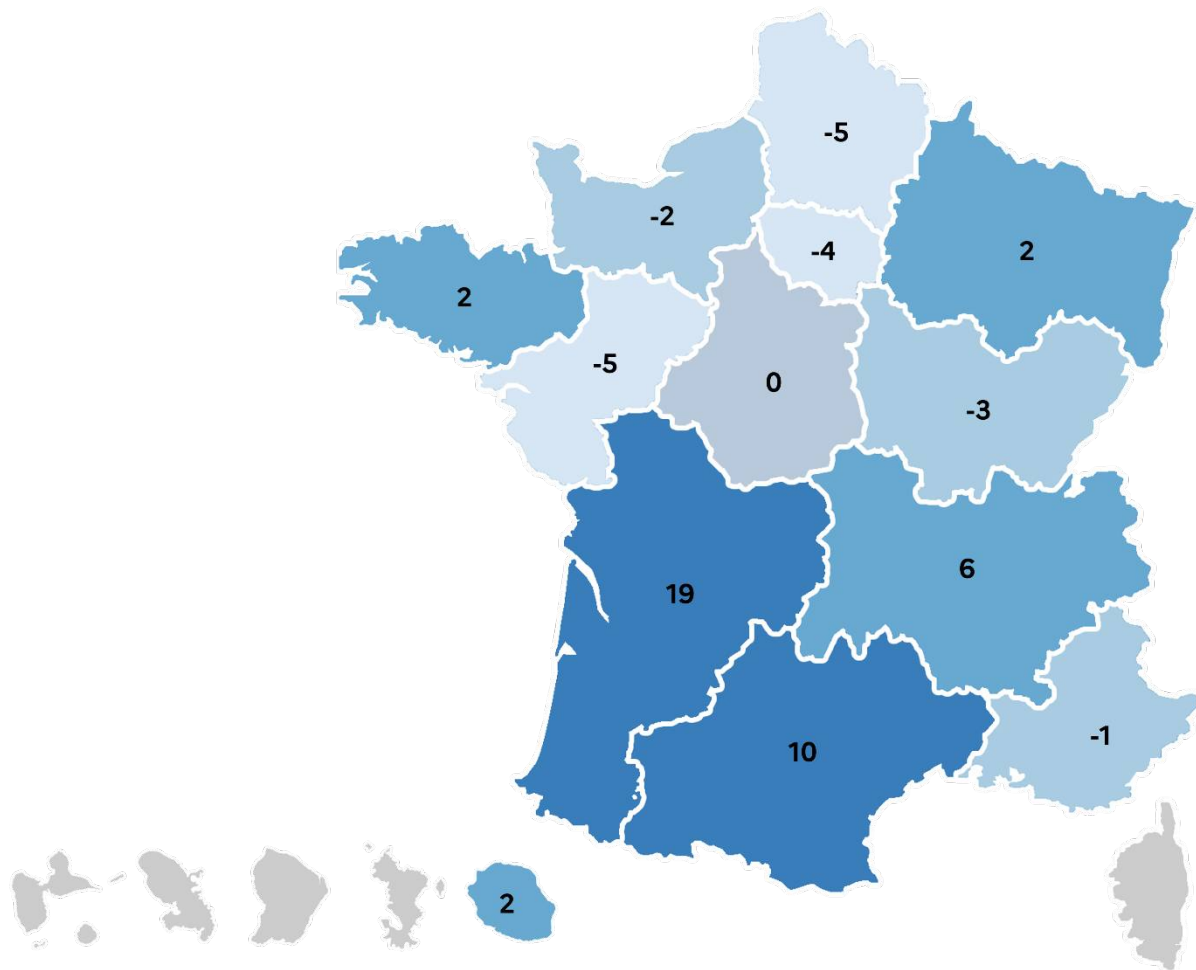
En Centre-Val de Loire, sur l'année 2025, le nombre d'ouvertures et d'extensions significatives est égale au nombre de fermetures et de réductions significatives (14 au total dans les deux cas).

Les secteurs de l'industrie verte et de la santé sont particulièrement représentés parmi les ouvertures et les extensions d'usine en région Centre-Val de Loire, avec notamment, lors du second semestre :

- l'ouverture de la **plateforme Serma Technologie à Neuville-aux-Bois** (Loiret), qui a pour objectif de réaliser les tests de sécurité de batteries et de véhicules électriques. Cette plateforme unique en France regroupe sur un même site l'ensemble des essais normatifs et abusifs (mécaniques, électriques, thermiques, environnementaux) sur des produits favorisant la décarbonation ;
- l'extension de **l'usine Servier à Gidy** (Loiret), avec son unité Bio-S dédiée à la production de biomédicaments. L'unité Bio-S permet à l'entreprise Servier de produire en France des principes actifs issus de cellules vivantes, destinés à ses études précliniques et cliniques, ainsi que des produits finis stériles et injectables, assurant ainsi une autonomie à l'entreprise pour ses essais cliniques ;
- l'extension de **l'usine Chiesi à La Chaussée-Saint-Victor** (Loir-et-Cher), qui va permettre le développement d'aérosols-doseurs médicamenteux avec une empreinte carbone minimum, utilisés dans le traitement des pathologies respiratoires. L'extension du site répond à un double objectif : augmenter la production locale dans un contexte de hausse de la demande mondiale, et accélérer la transition écologique du site en faveur de procédés plus respectueux de l'environnement.

Les services régionaux et départementaux de l'Etat, ainsi que ses opérateurs, restent pleinement mobilisés pour accompagner les projets des industriels, en ingénierie comme au travers des dispositifs financiers tels que le plan France 2030. Ils viennent également en soutien des entreprises dans leurs difficultés éventuelles.

## Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2025



## Méthodologie

*L'indicateur du Baromètre industriel de l'Etat vise à mesurer le nombre net d'ouvertures de sites industriels\*, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.*

*La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.*

**La comptabilisation est basée sur l'effectivité** : cela correspond à la date de la première production, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

*Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.*

**Le baromètre industriel ultramarin** -indicateur dédié aux Outres-mers - a été construit en 2025. Afin d'adapter la mesure de la dynamique industrielle aux spécificités du tissu industriel de ces territoires, le cadre méthodologique a été élargie avec le recensement des industries extractives et de production d'énergie et l'abaissement du seuil du nombre de salariés pour les sites industriels à plus de 10 salariés.

\*Établissement de plus de 20 salariés.

**Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.**

## Contacts presse

**Direction générale des Entreprises**

01 44 97 04 49

[presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

**Cabinet de la préfète de région Centre-Val de Loire**

**Service régional de la communication interministérielle**

[pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

02 38 81 40 35